

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 - 01

Nombre de Conseillers 33

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Représenté : 5  
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoint** : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL,  
FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**  
  
**ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE  
DES LIEUTENANTS  
DE LOUVETERIE DU VAR**  
  
**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N°1**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET).

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Yohann PAMELLE

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20210525-DEL20210501-BF  
Date de télétransmission : 28/05/2021  
Date de réception préfecture : 28/05/2021

L'Association départementale des lieutenants de louveterie du Var intervient en milieu urbain et agricole et ce, sur une grande partie du territoire du Var afin de faire face à la prolifération du sanglier et plus particulièrement à la prédation du loup qui touche de plus en plus notre département.

Afin que celle-ci puisse continuer à soutenir le monde agricole mais également l'élevage varois de manière plus efficace en accentuant sa présence sur différentes zones, il apparaît nécessaire que cette association puisse se doter d'équipements supplémentaires en matière de vision nocturne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les actions de l'Association départementale des lieutenants de louveterie du Var et donc de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour le financement de ce matériel.

Il est donc proposé la Décision Budgétaire Modificative suivante :

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses**

<b>Comptes</b>	<b>Montant €</b>
6574	500 €

**Recettes**

<b>Comptes</b>	<b>Montant €</b>
7788	500 €

Le Conseil Municipal par :

27 voix POUR

2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Madame Andrée SAMAT, Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT))

3 voix CONTRE (Corinne ROCHE-SANNA)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'attribuer à l'Association départementale des lieutenants de louveterie du Var une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour le financement de matériel à vision nocturne.

Adopte la Décision Budgétaire Modificative n°1 proposée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20210525-DEL20210501-BF  
Date de télétransmission : 28/05/2021  
Date de réception préfecture : 28/05/2021